

### ARRÊTÉ n° 382 - 2023

Portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc CHAPPAZ,  
Responsable du service de régie bâtiments  
Responsable adjoint des services techniques

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- \* **VU** l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- \* **VU** l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- \* **CONSIDÉRANT** qu'il convient d'accorder dans certains domaines une délégation de signature au responsable du service de régie bâtiments et responsable adjoint des services techniques, et ce afin de garantir l'efficacité et la continuité du service public ;
- \* **VU** l'arrêté n° 307-2023 en date du 31 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc CHAPPAZ ;
- \* **CONSIDÉRANT** que l'arrêté n° 307-2023 susvisé comporte une erreur matérielle ;

### ARRÊTE

**Article 1°** - L'arrêté n° 307-2023 en date du 31 août 2023 est abrogé.

**Article 2°** - Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Luc CHAPPAZ, adjoint technique 7<sup>ème</sup> échelon, en sa qualité de responsable du service de régie bâtiments, aux fins de signer les actes suivants :

- ☉ bons et lettres de commande d'un montant maximum de 1.500 € HT, pour les dépenses courantes et permettant un bon fonctionnement de l'équipe "bâtiments" au sein des services techniques.

**Article 3°** - Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, et sera porté à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.

**Article 4°** - Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5°** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et à Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie d'Annecy.

Notifié le 17/11/2023  
Signature de l'intéressé,

Fait à Epagny Metz-Tessy, le 9 novembre 2023,  
Le Maire,



Roland DAVIET.